

Etude sur l'enseignement et les pratiques musicales

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

AVIS			
Commission n°9		Bureau	
séance du 24/03/04	favorable	séance du 16/04/04	favorable

Inscription budgétaire	
Budget 2004 Dépenses de fonctionnement Imputation : 617.40	

Suite à des sollicitations sur des problématiques posées par l'enseignement musical sur l'agglomération en terme de moyens matériels et financiers (projet de reconstruction du Conservatoire National de Région, financement de l'EMICA, etc), la CAGB a engagé une réflexion concernant l'organisation de l'enseignement musical sur l'agglomération.

Un courrier accompagné d'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes de la CAGB à l'automne 2003 pour recenser les structures existantes et en terme d'enseignement et de pratiques musicales. A ce jour environ 40 communes ont répondu à ce questionnaire.

Ces retours montrent une grande richesse de l'offre et une diversité des structures présentes sur l'agglomération dans ce domaine.

Ce premier état des lieux apparaît cependant insuffisant pour mesurer les problématiques posées et dégager des réponses en terme de politique publique d'ensemble.

Aussi, il semble indispensable d'approfondir les éléments récoltés pour ensuite dresser un schéma et des principes d'organisation sur l'agglomération.

La démarche proposée est la suivante :

I-Mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage

Comité de pilotage : [en charge du pilotage politique de la démarche]

Elus de la CAGB : Vice-Présidents des commissions finances et équipements culturels et sportifs

Elus de la ville : Adjoint à la culture

Elus du Conseil Général et du Conseil Régional

Acteurs locaux : un représentant de l'EMICA et d'une école de quartier de Besançon

Comité technique : [en charge du suivi technique de la démarche]

Service culturel de la ville de Besançon

Service cadre de vie de la CAGB

Directeur de l'EMICA, un directeur d'un atelier musical, un représentant du conservatoire

DRAC, Conseil Général, Conseil Régional

2- Réunion d'information et de mobilisation

Afin d'informer les acteurs locaux de la démarche engagée, de leur présenter les résultats du premier état des lieux et de mobiliser, il est proposé d'organiser une réunion avec :

- les représentants des structures/communes ayant répondu aux questionnaires,
- les partenaires institutionnels : DRAC, CG 25, CR Franche-Comté
- les élus de la CAGB, de la ville, et des syndicats

3- Approfondir le diagnostic

Il apparaît indispensable avant de définir une organisation d'approfondir l'état des lieux en rencontrant en tête à tête chaque association d'enseignement afin de bien identifier :

- son fonctionnement actuel (nombre d'élèves, de professeurs, son statut, locaux, l'enseignement : cursus, instruments enseignés, budget : subventions, tarifs des inscriptions, les liens avec les formations musicales, le CNR, les autres écoles, ateliers),
- ses projets,
- ses difficultés (demandes non pourvues, financement...)
- l'évolution qu'elle envisage pour sa structure, sa perception de la démarche CAGB,

Afin de conduire ce travail, une personne doit être missionnée pendant 3 à 6 mois afin de rencontrer l'ensemble des responsables et de dresser un diagnostic précis du contexte.

4- Proposition d'organisation de l'enseignement musical

L'étape suivante doit permettre à la CAGB d'étudier différents scénarios détaillés permettant de définir une organisation en terme d'enseignement musical :

- les dispositifs possibles : un CNR éclaté, un CNR en réseau avec des écoles associatives, etc.
- les modalités juridiques d'organisation (statuts, liens entre les structures...),
- les objectifs quantitatifs, qualitatifs, pédagogiques...
- les coûts générés, les financements.

Afin de conduire cette démarche, il est proposé de faire appel à un expert extérieur capable d'apporter un éclairage sur la base du diagnostic qui aura été produit.

Une enveloppe prévisionnelle de 40 000 € est inscrite au budget équipements culturels et sportifs 2004 afin de pouvoir recourir le cas échéant à des expertises extérieures.

5- Visites d'expériences

La Communauté d'Agglomération de Belfort, de Montbéliard ont mis en place une politique en matière d'enseignement musical, Nancy doit réaliser un nouveau Conservatoire de Région.

Il est proposé de rencontrer les représentants de ces structures afin de prendre connaissance de leur expérience (avantages, inconvénients).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la démarche de travail proposée,
- autorise **M. le Président** à lancer les démarches et consultations nécessaires, à signer les marchés, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour ces études

Pour extrait conforme,

Le Président